



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 janvier 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 7 Janvier 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 22 Janvier 1999

**Exercice 1999 - Budget Principal - Remboursement anticipé d'emprunts  
auprès du Crédit Local de France - Refinancement par un Contrat Top et  
un Contrat Révolys auprès du même prêteur**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,  
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,  
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,  
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,  
Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT,  
M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Jacques VANDIER donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, M. Frédéric ROUILLE

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Depuis plusieurs années la Ville poursuit l'aménagement de sa dette, facilitant la gestion des contrats de prêt et recherchant les meilleures conditions de taux, de marge et d'amortissement, pour minimiser le poids budgétaire des annuités.

Plusieurs emprunts du budget Principal présentent en 1999 des caractéristiques propices à un tel réaménagement, dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas. Des durées longues peuvent dans ces conditions être privilégiées, qui permettent à la Ville de financer davantage d'investissements, en particulier de grosses opérations, sans alourdir l'annuité de la dette.

Une étude a été menée avec le Crédit Local de France; elle a débouché sur un projet tendant à rembourser par anticipation 5 contrats de prêt à taux indexés de cet établissement et à les refinancer au moyen d'un prêt intitulé Top et d'un prêt intitulé Révolys.

Vu la proposition du Crédit Local de France en date du 31 Décembre 1998 et les projets de convention de réaménagement et de contrats de prêt de substitution,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**- décider de rembourser par anticipation le 1 février 1999 les emprunts** Crédit Local de France désignés ci-après, finançant les investissements du budget Principal, et de régler les rompus, les intérêts courus et la commission de réaménagement (0,10 % de l'encours) :

	dossier n°	contrat n°	encours	index	rompus à régler	ICNE
B	10613	2602550401	10.514.552,41 F	Tiop 6 m + 0,35 %	16.500 F	33.000 F
C	10617	5001056901	5.294.247,35 F	Tiop 12 m + 0,45 %	22.500 F	17.000 F
	10531A	5008115001	1.974.224,49 F	Tiop 3 m + 0,25 %		0 F
	10651	5007779601	5.785.019,81 F	Lib 3 DM + 0,35 %		0 F
	10653	5008243901	2.518.336,42 F	Lib 3 DM + 0,35 %		0 F
	<b>Sous-Total C</b>		15.571.828,04 F		22.500 F	17.000 F
	<b>TOTAL</b>		26.086.380,45 F		39.000 F	50.000 F

Pour les dossiers 10651 et 10653, qui sont prêts en mark allemand, le capital restant dû est estimé. Le total à rembourser sera à ajuster au moment de l'opération de remboursement.

**- décider de réaliser auprès de CLF Finance l'emprunt de refinancement** ainsi défini :

capital emprunté	taux indicatif	index	durée	échéance	amortissement
10.514.552 F	4,39 %	TEC 10	20 ans	annuelle	progressif

Nom du contrat : TOP Arbitrable. Ce contrat comporte les caractéristiques suivantes :

Le taux sera définitivement fixé au moment de la signature en fonction des conditions des marchés financiers.

A partir de la septième année l'emprunteur dispose d'une option de passage sans frais du taux fixe à l'index monétaire Tibeur (Euribor) 3 mois + marge, l'échéance devenant trimestrielle pour la durée résiduelle.

Le prêteur peut exercer, si l'indice TEC 10 observé un mois et un jour avant chacune des quatre dates annuelles de

transformation de taux, dépasse 5,50 %, une option de passage du taux fixe à l'index monétaire Tibeur (Euribor) 3 mois + 0,13 %, l'échéance devenant trimestrielle pour la durée résiduelle. L'emprunteur peut alors accepter l'option, sinon rembourser par anticipation sans frais, dans les 15 jours.

- **décider de réaliser auprès de CLF Finance l'emprunt de refinancement** ainsi défini :

capital emprunté	taux indicatif	index	durée	échéance	amortissement
15.571.828,04 F	3,96 %	OAT	20 ans	annuelle	progressif

Nom du contrat : Révolys. Le taux d'intérêt applicable à chaque période d'intérêts écoulee est l'index de référence calculé par interpolation linéaire des taux de rendement des deux OAT (Obligations Assimilables du Trésor) encadrant l'échéance, tels que constatés 8 jours ouvrés avant chaque date d'échéance à la clôture des marchés à la Bourse de Paris.

- **autoriser Monsieur le Maire à signer** avec le Crédit Local de France la convention de réaménagement et les contrats de prêt de substitution, dont le texte est annexé à la présente délibération.

- **décider d'inscrire au budget Principal 1999** les crédits suivants :

Section	Compte	Dépense	Recette
investissement		26.086.380,45 F	F
investissement		F	26.086.380,45 F
fonctionnement	66	40.000 F	

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)